



EDITORIAL

Par Hubert Tassin
Président des P.P.



ENGAGEMENTS

En 1990, avec quelques passionnés, nous avons créé l'Association des « Petits Propriétaires », les PP, devenu par la suite Province-Paris. Le nom aura ainsi changé, mais pas la philosophie qui fonde notre engagement.

Notre activité de loisirs ne peut fonctionner sans une base large, nationale, populaire, solide. Le sport hippique ne survivrait pas à un modèle qui exclurait les plus faibles qui sont aussi les plus nombreux et assurent la réalité française de la filière pour laisser le seul commerce international vivre en circuit fermé autour de l'espoir de plus-values souvent artificielles.

Telle n'est pas la conception que nous nous sommes engagés à défendre il y a presque 30 ans et qu'aujourd'hui encore nous portons haut et fort.

H.T.

Novembre - décembre 2017 • N°5

SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE

Chaque année, notre association tient son Assemblée Générale au mois de Novembre sur l'hippodrome d'Auteuil.

La date n'est pas déterminée au hasard. La réunion est l'occasion d'un tirage au sort de saillies au profit de nos adhérents et il importe donc de procéder à cette opération avant la saison de monte. Le choix du lieu n'est pas non plus le fruit du hasard mais la volonté de marquer l'attachement de l'Association à la discipline de l'Obstacle et à ses valeurs.



Auteuil

Enfin, la fin de l'année est propice aux bilans, aux comptes-rendus que les dirigeants de l'Association doivent à ceux qui leur font confiance pour les représenter.

Aussi, ce numéro 5 du bulletin PP Info est l'occasion de faire un compte-rendu de cette importante réunion statutaire

Des comptes équilibrés



Amaury de Soultrait

Le trésorier de l'Association, Amaury de Soultrait, a présenté les comptes des PP qui font apparaître un excédent d'exploitation de 11 389 euros. Les comptes témoignent d'une maîtrise des dépenses face à des recettes stables. Il convient d'affecter ces excédents aux réserves qui sont traditionnellement nécessaires pour faire face à des dépenses de communication toujours plus lourdes une fois tous les quatre ans lors des élections. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité (moins une abstention, celle du trésorier) ainsi que la proposition de ne pas augmenter la cotisation fixe (qui reste à 35 € par an depuis de très nombreuses années).

L'Association en 2017

Les effectifs de l'Association PP tournent toujours autour de 650 adhérents. Il y a évidemment des départs qui sont le reflet des difficultés actuelles d'être propriétaire ou éleveur de chevaux de courses mais aussi du découragement qui peut parfois gagner du terrain face à un modèle ultra-élitiste et une ambiance générale pessimiste. Pour autant, sans avoir lancé en 2017 de campagne d'adhésion par mailing, les ralliements spontanés permettent de maintenir le nombre de membres. Beaucoup adhèrent aux P.P. pour soutenir notre philosophie et partager nos engagements. D'autres cherchent plus concrètement à bénéficier de l'assurance RC qui est proposée automatiquement et gratuitement à tous nos membres.

L'indispensable cohésion des Associations regroupées au sein de l'Union Pour le Galop

Français aura porté ses fruits. Isolément, les AQPS, l'APPE (Permis d'Entraîner) ou les P.P. n'auraient évidemment pas le même poids dans les grands débats au sein des instances. Nous sommes très présents dans les instances et à tous les niveaux : Comités Régionaux, Commissions de Programmes, Conseils Régionaux, Conseils du Plat et de l'Obstacle, Commissions techniques, Comité et Conseil d'Administration de France Galop, ainsi que dans tous les organismes communs (Fédérations nationales et régionales, PMU, etc).

Face aux 650 membres des PP, au plus de 500 membres des AQPS, aux 500 adhérents de l'Association des Permis d'Entraîner, nous avons pris des engagements. Nous avons aussi pris des engagements devant tous ceux qui ont voté pour nos listes de propriétaires et d'éleveurs. Ces engagements nous obligent. Ils guident notre conduites et nos positions dans les Instances.



L'assistance à l'AG 2017

Solidarité

L'année 2017 aura été marquée par le débat sur la réduction de l'enveloppe des allocations pour 2018. Nous avons, dès le début, présenté quelques propositions fortes :

- La réduction nécessaire du déficit mais sans le résorber dans sa totalité. Cette proposition permettait d'une part de moins faire peser l'effort sur les propriétaires et les éleveurs et d'autre part de montrer à l'Etat combien son intervention est nécessaire.

- La mise en place d'un plan d'économies global et commun à l'ensemble de l'Institution par des rapprochements progressifs entre les trois grandes structures que sont France Galop, le Trot, le PMU.
- Le partage de l'effort pesant sur les allocations de manière équilibrée, respectant les catégories les plus fragiles et fixant comme priorité de défendre d'abord ceux qui jouent la carte de l'élevage et des courses en France.
- Les débats ont été longs, contradictoires, parfois avec des mises en cause personnelles très regrettables. Ils auront mis en lumière l'opposition entre deux modèles, l'un fondé sur l'ultra-élitisme, les allocations portant la spéculation et pas l'activité de propriétaire, et l'autre fondé sur la nécessité d'une base solide permettant d'asseoir un financement au bénéfice de l'intérêt général.



Baudouin de La Motte Saint-Pierre, Gérard Samama et Hubert Tassin à la tribune de l'Assemblée Générale

On nous aura reproché un manque de solidarité. Nous avons été doublement solidaire : d'abord solidaires avec ceux qui nous ont mandaté pour les représenter -c'est l'essentiel- mais aussi solidaires des instances du Galop, dès lors qu'un consensus a pu être trouvé. La solidarité ne peut altérer notre fidélité à nos engagements ni altérer notre indépendance et notre droit à la différence.

Rassembler

Sans revenir dans le détail sur les mesures arrêtées par le Conseil d'Administration de France Galop, Hubert Tassin a souligné le rôle essentiel du management dans la vie associative : rassembler autour d'un projet. Or le projet d'origine était d'abord un projet de division entre différentes catégories de propriétaires et d'éleveurs. Pas étonnant, dès lors, que les réactions soient vives. 21 des 25 millions de réductions de la première version du plan devait, à l'origine, porter sur les propriétaires et éleveurs de chevaux français ou entraînés en France. Le maintien des allocations (au détriment des primes), la forte baisse des indemnités de transport et les primes modulées en sanctionnant les chevaux d'âge français (et pas les étrangers), la question des conçus/non conçus... tout cela remettait véritablement en cause un modèle pyramidal qui a fait ses preuves.

Rassembler, c'était demander à toutes les catégories de faire un effort d'une ampleur comparable. C'est sur cette base que le volet « obstacle » du plan a été construit, dans une sérénité notable. C'est de cet état d'esprit que la version 2 du plan s'est rapproché, emportant alors l'assentiment de l'unanimité du Conseil d'Administration.



Gérard Samama

Intervenant dans le même esprit de rassemblement, Gérard Samama, membre du Comité des PP et du Conseil du Plat, a regretté l'esprit de chapelle développé par un certain nombre d'élus. Il a également déploré la tournure prise par le mouvement de protestation qui aura conduit à l'annulation d'une réunion de courses à Saint Cloud.

Tutelles

Notre mode de fonctionnement est celui d'une économie administrée. Dans les principales instances du Trot, du Galop et du PMU siègent des représentants des ministères du Budget et de l'Agriculture. Le plan de sortie de la crise financière que nous traversons passe aussi obligatoirement par un accord avec l'Etat. Personne ne peut le contester.

Rien d'anormal alors, pour un dossier aussi lourd de conséquences, que la tutelle puisse juger des effets de ce plan, des conséquences pour les finances publiques, et du respect des missions de service public qui sont les nôtres. Rien d'anormal, comme l'a fait remarquer Philippe Jeanneret lors de l'Assemblée Générale, de demander à l'Etat de travailler avec nous à une sérieuse étude d'impact des mesures proposées.



Ministère du Budget

Aussi, sans renoncer à notre indépendance, et sans menacer celle de l'Association des Entraîneurs Propriétaires (AEP), il nous a semblé dès lors parfaitement logique et approprié, compte tenu de la proximité de nos positions, d'aller ensemble au-devant de la tutelle.

Ceux-là même qui réclament l'arbitrage de l'Etat sur de nombreux sujets, nous ont attaqués avec une violence surprenante sur ce point. Les attaques *ad hominem* n'avilissent que ceux qui les lancent.

L'Obstacle

Jean d'Indy a fait un point sur les débats au sein du Conseil de l'Obstacle.



Jean d'Indy

Après avoir salué l'ambiance plus sereine sur les sujets difficiles au sein du Conseil, et insisté sur le fait qu'une baisse mieux répartie avait facilité l'acceptation du plan, Jean d'Indy a néanmoins insisté sur le risque de marginalisation de la discipline de l'Obstacle au sein du Galop.

Une analyse poussée réalisée par un cabinet extérieur a été réalisée pour optimiser le calendrier et l'organisation de nos courses. Cette étude a mis en exergue que les réunions avec événement du Plat était en moyenne plus rentable que ceux de l'Obstacle. Sur cette base, au nom de l'intérêt général, nous ne pouvions nous opposer au transfert que quelques événements d'Obstacle en Plat, avec maintien des courses à l'identique. Le transfert apparaît donc sans conséquences pour les propriétaires, pour les entraîneurs, pour le programme des chevaux. Mais à long terme, c'est évidemment la remise en cause du 2/3-1/3 qui peut se profiler.

Dans le même esprit, les investissements sont aujourd'hui trop cannibalisés par les travaux de Longchamp. L'hippodrome d'Auteuil souffre de sous-investissement et lorsque Longchamp sera ouvert, la comparaison risque d'être difficile.

Le lobbying de l'obstacle est manifestement moins puissant que celui du plat parce que ses avocats sont moins nombreux, moins solidaires. Néanmoins, Jean d'Indy conclura son intervention en soulignant la qualité de l'écoute d'Edouard de Rothschild sur les sujets propres à l'Obstacle et son engagement régulièrement répété en faveur du 2/3-1/3

L'Union pour le Galop Français

L'union fait la force et la solidarité sur de nombreux sujets entre les P.P., les AQPS et les Permis d'Entraîner aura été déterminante. Hubert Tassin a profité de l'Assemblée pour remercier Hervé d'Armaillé, Président des AQPS,



Hervé d'Armaillé

de sa présence puis a donné la parole au vice-président de l'APPE (Association des Propriétaires Permis d'Entraîner), Jean-Jacques Chiozzi.

Ce dernier a souligné la croissance du nombre d'adhérents de l'APPE qui a passé le cap des 500 adhérents, représentants de quelque 1 600 chevaux à l'entraînement et plus de 7 000 partants, plat et obstacle confondus. Il a souligné la communauté naturelle de vue entre les « Permis » et les PP, et leur rôle majeur sur les courses en province.

Fiscalité



Jean-Paul Challet

Dans le droit fil de l'article qu'il a publié dans le numéro 4 de notre *PP Info*, Jean-Paul Challet a fait une intervention remarquée pour inciter les propriétaires à profiter des lois fiscales et notamment de la possibilité –sans trop de contraintes– à s'assujettir aux BNC agricoles et à pouvoir récupérer la TVA. Il regrette que le

département « Propriétaires » de France Galop ne popularise pas assez les optimisations fiscales parfaitement légales et orthodoxes qui peuvent faciliter la vie des propriétaires.

Tirage au sort des saillies 2017



Les opérations de tirage au sort menées par Baudouin de La Motte Saint Pierre, Amaury de Soulltrait et Gérard Samama.

Comme chaque année, à l'initiative de Baudouin de La Motte Saint Pierre, et grâce à la générosité des éleveurs, une soixante de saillies ont pu être offertes aux membres de l'Association. Des étalons de grande qualité :

ALEX THE WINNER – AMERICAN DEVIL – AXXOS – BARASTRAIGHT – BLECK – CAPTAIN CHOP – CHŒUR DU NORD – CIMA DE TRIOMPHE – CREACHADOIR – COCKNEY REBEL – DARIYAN DIAMOND GREEN – DRAGON DANCER – ECTO – ELLIPTIQUE – FEEL LIKE DANCING – FRENCH FIFTEEN – FULL OF GOLD HANNOUNA – HELLO SUNDAY – INDONITO – JOSHUA TREE – KHALKEVI – KINGSALSA – KIKOUJIROU – LE FOU – MARTINBOROUGH – MAGNETIC JIM – MANATEE – MILANAIS – MY RISK – ON EST BIEN – OUR IVANHOWE – PETIT SPECIAL – PENNY'S PICNIC – POMELLATO – RAIL LINK – RAJSAMAN – REPLY – ROB ROY – ROBIN DU NORD – SAONOIS – SPANISH MOON SPIDER FLIGHT – SOMMERABEND – SRI PUTRA SOUL CITY – TIBERIUS CAESAR – TOP TRIP – VATORI VERTIGINEUX – VERY NICE NAME – VESPONE – VOL DE NUIT – WALDPARK – WALZERTAKT – YOUZAIM – ZANZIBARI –

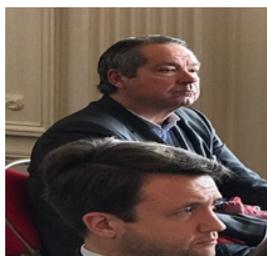
Merci à tous nos généreux donateurs.

Election au Comité

Conformément aux statuts, le Comité des P.P. a été renouvelé par tiers. C'est l'Assemblée Générale qui procède au vote.

Le Comité est donc ainsi composé :

Membres élus



Jacques Rossi (Georges de Certaines au premier plan)

Thierry ADENOT*-Francis ALLONCLE-Agnès AUDEBERT-Hervé d'ARMAILLÉ- Jean-Jacques CHIOZZI-Franck DELIBEROS- Louis GISCARD D'ESTAING-Jean d'INDY*- Philippe JEANNERET- Olivier de LA GAROULLAYE- Baudouin de LA MOTTE SAINT PIERRE*- Daniel LASSAUSAYE*-Hubert de MONTLIVAUT*- Éric PALLUAT DE BESSET*- Jean-Louis PARIENTE- Éric PECHADRE*- François de PIREY- Jean-Marie PLASSAN- Jean Michel REILLIER*- Jacques ROSSI- Gérard SAMAMA-Amaury de SOULTRAIT- Hubert TASSIN- Jean Marc TONNINI- Pierre Marie CHARIER



Philippe Jeanneret et Jean-Jacques Chiozzi

**membres réélus*

Membres de droit :

Christian Bauer, André Hamot

Participent également au Comité des P.P., les membres de l'Association qui sont Président, vice-président ou commissaire d'une société de courses et qui en font la demande. Ils siègent à titre consultatif.

AQPS



Hubert Tassin à l'Assemblée des AQPS 2017

Comme d'habitude, l'Assemblée Générale des AQPS se tient quinze jours après celle des P.P. également sur l'hippodrome d'Auteuil. Les PP y participent volontiers et en nombre. Jean d'Indy est intervenu en sa qualité de Président du Conseil de l'Obstacle et Hubert Tassin, en tant que Président des PP, a fait suite à l'exposé d'Alain Resplandy-Bernard qui assure les fonctions de Président du PMU depuis le départ de Xavier Hürstel. Ces deux exposés ont été présentés sur un mode volontariste et résolument tourné vers un avenir conquérant. Une philosophie très appréciée dans un contexte souvent trop morose.

Groupe I



Remporter une épreuve de Groupe I est un fait trop rare au sein de notre association pour ne pas être souligné. EPATANTE (No Risk At All) remporte le Prix Jacques de Vienne, l'Arc de Triomphe des AQPS, sous les couleurs de Madame Anne-Doulce LEFEUVRE, qui a porté haut et fort les couleurs des listes de l'Union pour le Galop Français dans l'Ouest-Anjou-Maine. EPATANTE est élevée par François-Xavier LEFEUVRE, membre de notre association.

Le débat sur le statut social des Jockeys

Une circulaire de 1979 confirme un montage qui qualifie le propriétaire de chevaux de Galop d'employeur du jockey au motif –défendable dans le cadre des lois travail des années 1970- que ce dernier est rémunéré par lui et monte le cheval pour son compte. Le jockey serait ainsi le salarié du propriétaire le temps de la course, et la plupart du temps, uniquement pendant la durée de la course. Le corollaire économique de cette situation est qu'il revient au propriétaire l'obligation de payer des cotisations sociales sur le montant de la monte minimum garantie (la monte perdante). La rémunération complémentaire due au jockey pour une monte gagnante ou placée ne serait ainsi pas considérée comme un salaire, mais comme un partage des gains en course, échappant ainsi à des cotisations sociales et plaçant ces revenus pour les jockeys sous le régime des BNC des professions indépendantes non salariées. Ainsi, il est convenu que, pour la même prestation (la monte d'une course), le même employeur (le propriétaire) verse un salaire et la rémunération d'une prestation de service.



Personne n'aurait songé à remettre ce statut très dérogatoire en cause si l'Association des jockeys n'avait demandé aux propriétaires –avec l'accord des services administratifs de France Galop– l'établissement d'une feuille de paye et d'un contrat à durée déterminée pour chaque course. Les conséquences d'un tel engrenage administratif et juridique seraient catastrophiques.

Sans jamais contester la nécessité pour les jockeys de disposer d'un régime clair et sécurisant, il est évidemment impossible pour les Propriétaires d'accepter les importants risques juridiques d'un employeur (réglementation des emplois et licenciements, questions de discrimination ou de harcèlement,

responsabilité en matière d'accidents du travail, possibilité de conflits devant les Prudhommes, etc.) et le risque fiscal important qui est celui d'une requalification du pourcentage sur les sommes gagnées en rémunération (avec le surcoût énorme que cela représenterait pour les jockeys et, le cas échéant, pour les propriétaires).

Aussi, en parfaite harmonie avec l'ensemble des Associations représentatives des Propriétaires, l'Association PP et nos partenaires de l'Union pour le Galop Français (Jean-Jacques Chiozzi pour les Permis d'Entraîner et Antoine-Audoine Maggiar pour les AQPS) se sont attachés les conseils d'un grand cabinet de juristes spécialisés dans le droit du travail. Dans le même esprit constructif, les P.P. travaillerons sans réserve avec les pouvoirs publics dans le cadre d'une mission interministérielle mise en place pour analyser le dossier et négocier un accord.



Il s'agit d'étudier les différentes possibilités afin de garantir aux jockeys un cadre juridique et fiscal qui reste protecteur à la condition absolue qu'il ne crée pas pour les propriétaires des contraintes, des risques nouveaux et des surcoûts qui ne pourraient être supportés.

Nous sommes dans une seule et même embarcation. Gardons-nous de la déséquilibrer en organisant la fuite des propriétaires. Un conflit entre Propriétaires et Jockeys me semble impossible, parce qu'il serait tout simplement mortifère.

*Cette newsletter est uniquement diffusée par e-mail.
Comité de rédaction : Hubert Tassin – Jean-Jacques Chiozzi - Eric Péchadre - Jean d'Indy – Amaury de Soultrait – Emmanuel Roussel – Laurence Roussel*